

Situation légale en Suisse et Racisme auprès des Gens du voyage suisses

Prise de Position de la Radgenossenschaft der Landstrasse

Zurich, 2006-02-01

La RADGENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE est l'organisation faîtière des Gens du voyage suisses et a été créée en 1975. Elle est reconnue comme association faîtière des Yéniches par la Confédération et s'est appliquée à améliorer la condition de vie de cette minorité ethnique.

La situation légale – ainsi que les situations politiques et institutionnelles – actuelle en Suisse ne permet pas de concrétiser suffisamment les droits des Gens de voyages suisses. Même s'il y a une reconnaissance partielle des Gens de voyage au niveau juridique et politique, ce qui se montre entre autre par le soutien financier de la part de l'état, ils existent toujours des discriminations directes et indirectes auprès des Gens de voyage en Suisse.

L'aspect le plus visible pour les sédentaires est celle de manque d'aires de séjour et de transit. Même si ces places sont indispensables pour la culture des itinérants, elles sont loin d'être garanties : Jusqu'à présent, l'état n'a pas réglé la responsabilité et assez souvent, ni cantons ni communes se sentent responsables pour la création des places nécessaires. Cela est une situation insoutenable. Le manque de places pose des difficultés à trouver des places légales, et les places restantes sont souvent surpeuplées. Des situations, dans lesquelles des itinérants doivent vivre sur des places de séjours sans accès à la canalisation, doivent être éliminées.

Dans autres cas, des aires de séjour sont fermées pour une raison ou l'autre. Si déjà une autre place est mise à disposition, le transport des caravanes d'hiver ou des petit chalets est souvent impossible ou coûte très cher. En plus, le loyer de la nouvelle place est en général assez plus haut que celui de la précédente. Comme cela, beaucoup de familles se retrouvent avec des problèmes existentiels.

La Radgenossenschaft der Landstrasse est une organisation qui, entre autre, assiste les personnes itinérantes en contact avec les autorités. En correspondant alors avec ces institutions, on est aussi confronté avec des déclarations politiquement incorrectes et racistes. Cela s'explique entre autre par la situation non réglée qui permet aux autorités communales et cantonales de prendre des décisions incompetents et personnelles.

On demande alors que la responsabilité au niveau des places de stationnement et de passage soit clarifiée, de façon sensée dans la loi fédérale sur l'aménagement de territoire (LAT), dont une révision est actuellement en train d'être élaboré par la confédération. Les droits des Gens de voyage doivent alors être mises en œuvre.

On demande également que le peuple des Yénishes soit accepté entièrement comme minorité ethnique, ce qui veut dire que la confédération accepte la Convention no 169 de la Organisation international du travail (OIT), soit la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux.

**RADGENOSSENSCHAFT DER
LANDSTRASSE**

Daniel Huber, Vice-président